

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 464 498 DT, un actif net de 6 436 076 DT et un résultat bénéficiaire de 172 850 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		1 834 914	1 970 341
Obligations et valeurs assimilées		2 224 313	2 715 353
Titres OPCVM			200 070
	3.1	4 059 227	4 885 764
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 485 628	488 594
Disponibilités	3.3	919 643	1 306 247
		2 405 271	1 794 841
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-
<u>Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		6 464 498	6 680 605
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	21 812	22 946
Autres créditeurs divers	3.5	6 610	6 995
TOTAL PASSIF		28 422	29 941
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	6 291 250	6 498 552
Sommes capitalisables	3.7	144 826	152 112
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		144 826	152 112
ACTIF NET		6 436 076	6 650 664
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 464 498	6 680 605

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		172 584	216 651
Dividendes	4.1	43 658	57 430
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	128 926	159 221
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	67 403	44 541
<i>Total des revenus des placements</i>		239 987	261 192
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<84 455>	<89 994>
<i>Revenu net des placements</i>		155 532	171 198
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<12 551>	<13 929>
<i>Résultat d'exploitation</i>		142 981	157 269
Régularisation du résultat d'exploitation		1 845	<5 157>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		144 826	152 112
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<1 845>	5 157
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		310 848	562 797
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<279 130>	<689 197>
Frais de négociation de titres		<1 849>	<4 178>
Résultat net de l'exercice		172 850	26 691

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
& 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>172 850</u>	<u>26 691</u>
Résultat d'exploitation	142 981	157 269
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	310 848	562 797
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<279 130>	<689 197>
Frais de négociation de titres	<1 849>	<4 178>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><387 438></u>	<u><889 696></u>
Souscriptions	988 870	530 849
Capital	946 275	524 445
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	2 876	12 356
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	39 719	<5 952>
Rachats	<1 376 308>	<1 420 545>
Capital	<1 323 839>	<1 412 956>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<5 757>	<33 289>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<46 712>	25 700
Droit de sortie	-	-
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><214 588></u>	<u><863 005></u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	6 650 664	7 513 669
En fin de l'exercice	6 436 076	6 650 664
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	68 675	78 132
En fin de l'exercice	64 685	68 675
<u>Valeur liquidative</u>	<u>99,499</u>	<u>96,843</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>2,74%</u>	<u>0,70%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	7 250	200 669	264 045	4,08%
BH	10 742	188 424	199 275	3,08%
BH NS 2017	1 790	31 398	33 206	0,51%
BIAT	4 001	469 002	485 833	7,52%
DELICE HOLDING	10 000	141 000	165 000	2,55%
LAND'OR	15 468	98 615	115 237	1,78%
NEW BODY LINE	2 486	17 772	12 333	0,19%
NEW BODY LINE DA 2017-1/10	8	6	3	0,00%
ONE TECH HOLDING	12 792	133 417	170 338	2,63%
SAH LILAS	13 495	141 117	215 002	3,33%
SAH LILAS DA 2017-2 - 1/17	14	9	12	0,00%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
UIB	4 000	70 200	89 672	1,39%
UNIMED	10 797	101 326	84 929	1,31%
UNIMED DA 2017 -11/117	45	40	29	0,00%
Total actions et droits rattachés		2 714 930	1 834 914	28,38%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	693	663 589	684 136	10,58%
Total Bons de trésor Assimilables	693	663 589	684 136	10,58%
2-Obligations des sociétés				
AMEN BANK SUB 2012 B	8 650	432 500	439 057	6,79%
ATL 2011 TF	2 000	80 000	83 529	1,29%
ATL 2013-2 TF	5 000	300 000	302 225	4,68%
UIB 2011/1 TR B	5 500	385 000	391 805	6,06%
UIB 2012/1 A	800	34 272	35 957	0,56%
BTK 2012/1 B	10 000	285 750	287 604	4,45%
Total Obligations de sociétés		1 517 522	1 540 177	23,83%
Total Obligations et valeurs assimilés		2 181 111	2 224 313	34,41%
Total		4 896 041	4 059 227	62,79%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	950 238
	<u>950 238</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	1 391 950	-	1 111 528	< 280 422 >
Titres OPCVM	200 070	-	201 362	1 292
Obligations	488 282	125 535	613 817	-
TOTAL	2 080 302	125 535	1 926 707	< 279 130 >

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Certificat de dépôt				
TSB au 14/03/2018 - 100J - 7,93%	500 000	491 379	493 793	7,64%
Total TSB	500 000	491 379	493 793	7,64%
TL au 30/03/2018 - 100J - 7,75%	500 000	491 570	492 582	7,62%
Total TUNISIE LEASING	500 000	491 570	492 582	7,62%
TF au 10/01/2018 - 20J - 7,50%	500 000	498 340	499 253	7,72%
Total TUNISIE FACTORING	500 000	498 340	499 253	7,72%
Total certificats de dépôts	1 500 000	1 481 289	1 485 628	22,98%
Total placements monétaires	1 500 000	1 481 289	1 485 628	22,98%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Amen Banque Pasteur	1 036 431	981 975
Intérêt courus sur dépôt à vue	6 509	5 987
Vente de titre à encaisser	-	229 161
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	-	90 321
Souscriptions à régler	< 121 995 >	-
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	< 1 302 >	< 1 197 >
	<u>919 643</u>	<u>1 306 247</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	20 325	21 463
Rémunération du dépositaire à payer	1 487	1 483
	<u>21 812</u>	<u>22 946</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 063	6 200
Redevance CMF	547	573
Retenue à la source à payer	-	222
	<u>6 610</u>	<u>6 995</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Capital au 1^{er} janvier 2017	6 498 552
Nombre de parts	68 675
Nombre de porteurs de parts	128
Souscriptions réalisées	
Montant	946 275
Nombre de parts	10 000
Nombre de porteurs de parts entrants	1
Rachats effectués	
Montant	1 323 839
Nombre de parts	13 990
Nombre de porteurs de parts sortants	23
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 1 849 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	310 848
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 279 130 >
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 8 838 >
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	152 112
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 2 881 >
Capital au 31 décembre 2017	6 291 250
Nombre de parts	64 685
Nombre de porteurs de parts	106
Taux de rendement	2,74%

3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	142 981	157 269
Régularisation du résultat d'exploitation	1 845	< 5 157 >
	<u>144 826</u>	<u>152 112</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividende TPR	-	4 000
Dividende NEW BODY LINE	3 692	11 115
Dividende EURO-CYCLES	2 100	-
Dividende CITY CARS	-	9 200
Dividende SICAV ENTREPRISE	6 607	-
Dividende MPBS	-	280
Dividende SFBT	3 575	-
Dividende BH	1 269	-
Dividende DELICE HOLDING	4 200	-
Dividende UNIMED	2 221	13 136
Dividende UIB	2 400	4 950
Dividende ARTES	-	4 560
Dividende ATTIJARI BANK	14 500	3 327
Dividende LAND`OR	3 094	3 262
Dividende ADWYA	-	3 600
	<u>43 658</u>	<u>57 430</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des obligations	97 880	127 506
Revenus des BTA	31 046	31 715
	<u>128 926</u>	<u>159 221</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôt à vue	17 093	19 380
Intérêts sur certificat de dépôt	50 264	24 214
Autres revenus	46	947
	<u>67 403</u>	<u>44 541</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunérations du gestionnaire	78 555	84 094
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
	<u>84 455</u>	<u>89 994</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	6 315	6 770
Honoraires du commissaire aux comptes	6 063	6 898
Autres frais	173	261
	<u>12 551</u>	<u>13 929</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement:

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	3,710	3,803	4,629	4,385	4,955
Charges de gestion des placements	<u>< 1,306 ></u>	<u>< 1,310 ></u>	<u>< 1,657 ></u>	<u>< 1,728 ></u>	<u>< 1,911 ></u>
Revenus net des placements	2,404	2,492	2,972	2,657	3,044
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<u>< 0,194 ></u>	<u>< 0,203 ></u>	<u>< 0,205 ></u>	<u>< 0,196 ></u>	<u>< 0,198 ></u>
Résultat d'exploitation (1)	2,210	2,290	2,767	2,461	2,846
Régularisation du résultat d'exploitation	<u>0,029</u>	<u>< 0,075 ></u>	<u>< 0,553 ></u>	<u>< 0,479 ></u>	<u>< 0,793 ></u>
Sommes capitalisables de l'exercice	2,239	2,215	2,214	1,982	2,053
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	4,806	8,195	< 12,588 >	< 2,684 >	< 1,213 >
Frais de négociation de titre	< 0,029 >	< 0,061 >	< 0,160 >	< 0,053 >	< 0,105 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<u>< 4,315 ></u>	<u>< 10,036 ></u>	<u>2,685</u>	<u>< 3,792 ></u>	<u>< 0,105 ></u>
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	0,462	< 1,901 >	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,423 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,672	0,389	< 7,296 >	< 4,068 >	1,423
Droit de sortie	-	-	-	-	0,084
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,462	< 1,901 >	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,339 >
Régularisation de plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	< 0,045 >	0,363	1,342	0,941	< 0,227 >
Sommes non capitalisable de l'exercice	0,417	< 1,538 >	< 8,721 >	< 5,588 >	< 1,566 >
Valeur liquidative	<u>99,499</u>	<u>96,843</u>	<u>96,166</u>	<u>102,673</u>	<u>106,279</u>

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,29%	1,46%	1,31%	1,31%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,20%	0,16%	0,15%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,21%	2,25%	1,74%	1,50%	1,39%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.